



ASSEMBLEE GENERALE DES JEUNES ARBITRES

ASSEMBLEE GENERALE UNAF LYON ET DU RHONE

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024





ALLOCUTIONS D'OUVERTURE





Laurent CHABAUD
Président de la C.D.A.



Armand KAYADJANIAN
Responsable secteur
Jeunes arbitres



Christophe BOULON Président de l'UNAF

District de Lyon
et du Rhône



HOMMAGE A NOS DISPARUS



Charles CHERBLANC
Président d'Honneur
du DLR



Bernard BOISSET
Membre du Comité
Directeur



INTERVENTION DES PERSONNALITES ET MEMBRES DES COMMISSIONS





Arsène MEYER

Président du District de Lyon et du Rhône



Hocine KEROUANI

Membre du Comité Directeur



Jean Luc COMACLE
Président Section Régionale
UNAF AURA



INTERVENTION TECHNIQUE





Roland VIALLET

C.T.D.A.

- Modifications des lois du jeu**
- Objectifs de la saison 2024/2025**
- Questions/Réponses**



DA - Section LdJ - Secteur
Amateur - Modifs 2024 - VD

District de Lyon
et du Rhône

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024/2025

3 AXES DE TRAVAIL :

- **Formation Initiale Arbitre (F.I.A.)**
- **Formation Continue (arbitres adultes et jeunes)**
- **Formation Elite (arbitres promotionnels et candidats Ligue)**

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024/2025

FORMATION INITIALE ARBITRE

- 4 formations en externat au cours de cette saison sportive
- Recruter entre 100 et 120 nouveaux arbitres
- Séance N°8 : réunion de fidélisation le vendredi 23 mai 2025 au siège du DLR

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024/2025

FORMATION CONTINUE

- **Pérenniser les formations par catégorie**
- **Stage de mi-saison des arbitres D1**
- **Désignation et suivi des jeunes arbitres sur les rassemblements organisés par la Commission Technique**

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024/2025

FORMATION ELITE

- Pérenniser les formations théoriques pour les potentiels candidats Ligue (2 examens au cours de la saison sportive)
- Désignation et suivi des « talents » sur les rassemblements organisés par la Commission Technique

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Lors de « l'engagement » un joueur peut-il tirer directement à la cage ou bien une passe est-elle obligatoire ?

Sur coup d'envoi, le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé. Il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Les grosses blessures qui demandent l'intervention des pompiers

La sécurité des joueurs et/ou joueuses est d'une importance cruciale et l'arbitre doit faciliter le travail du personnel médical, notamment en cas de blessure grave et/ou d'examen d'une blessure à la tête. Il s'agira notamment de respecter et de faciliter les protocoles d'examen et de soins convenus.

Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation. Ce délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

**Peut-on être informé des sanctions infligées (joueurs, éducateurs...)
à la suite d'une convocation devant la commission de discipline ?**

Conformément au R.G.P.D., il est formellement interdit de publier les sanctions disciplinaires au grand public.

Néanmoins, il est possible de prendre rendez-vous au siège du DLR pour interroger un membre de la commission de discipline ou via le représentant des arbitres.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Règlementation statut de l'arbitrage (nombre de journées, dérogation possible...)

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées minimum à diriger est de 18 pour les arbitres séniors et 15 pour les jeunes arbitres (1 journée va du lundi au dimanche inclus) dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de championnat. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Règlementation statut de l'arbitrage (nombre de journées, dérogation possible...)

Adultes et Jeunes Arbitres : 31 janvier de la saison en cours, sachant qu'après leur réussite, **ils devront pour représenter leur club, diriger 9 journées minimum pour un arbitre sénior et 7 journées minimum pour un jeune arbitre** sauf impossibilité laissée à l'appréciation de la commission compétente.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Remplacement de dernière minute pour son club en vétérans

Que l'arbitre soit bénévole ou désigné officiellement par la CDA, il a les mêmes DEVOIRS et POUVOIRS.

Cependant, lorsqu'un arbitre d'un des 2 clubs en présence remplace au pied levé un arbitre officiel absent, il ne perçoit pas les indemnités d'arbitrage.

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Que doit-on faire si un joueur (ou plusieurs joueurs) s'exprime dans une autre langue que le Français au cours d'une rencontre ?

L'arbitre lui (ou leur) demandera de cesser de s'exprimer dans une autre langue que le Français (faire preuve de PEDAGOGIE).

A défaut, il pourra l'avertir pour CAS voire l'exclure si ce joueur persiste.



Armand KAYADJANIAN

Responsable du secteur J.A.D.

- Présentation de la CDA**
- Tour d'horizon**
- Bilan de la saison 2023/2024**
- Objectifs de la saison 2024/2025**

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Malgré l'envoi des documents avant la fin de la saison sportive 2023/2024, un nombre conséquent d'arbitre n'est toujours pas en règle sur le plan administratif (demande de licence, DMA, ECG...).

Côté chiffre :

70 dossiers incomplets pour les arbitres adultes

29 dossiers incomplets pour les JAD



OBSERVATIONS JAD U15 et U17

En cas d'indisponibilité de dernière minute (si observateur désigné), il est impératif de prévenir le responsable des observations.

A défaut, les frais d'observation seront imputés directement à l'arbitre concerné.

ATTENTION



MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR CDA SAISON 2024/2025



ARTICLE 23 – BONIFICATION CLASSEMENT DES ARBITRES

B – QUESTIONNAIRE ANNUEL (bonus maxi 10 pts)

Note questionnaire < 10/20 pts = bonus 0 (sans changement)

NON RETOUR DU QUESTIONNAIRE = malus – 10 points

La CDA se réserve le droit de ne plus désigner un arbitre qui n'a pas retourné son questionnaire

C – ASSEMBLEE GENERALE (bonus maxi 10 pts)

Bonus sans changements

D – STAGES – FORMATION (bonus maxi 15 pts)

Bonus sans changements

ATTENTION

E – ASSIDUITE (bonus maxi 15 pts)

Arbitre absent non excusé à un match = - 10 pts soit bonus 5 pts

Arbitre absent non excusé à deux matchs = - 20 pts soit malus 5 pts

Arbitre absent non excusé à trois matchs et plus = – 10 points par absence

Arbitre non représentatif de son club (nombre de matchs arbitrés < minimum fixé par obligations Statut Arbitrage soit 18 en Seniors, U20 et 15 en U15 et U17) = bonus 0 point

Indisponibilité tardive (= après parution de la désignation officielle) = retrait de 3 points par indisponibilité de ce type



LES DESIGNATIONS DES J.A.D. ET SON ENVIRONNEMENT



ENVIRONNEMENT

- 1) MA SAISON 2024 / 2025
- 2) MON COMPTE MY FFF
- 3) MES DESIGNATIONS
- 4) MES INDISPONIBILITES
- 5) MES INDISPONIBILITES TARDIVES
- 6) LE PV DE LA CDA (informations...)
- 7) NOTRE COLLABORATION (Contacts – Echanges – Urgences)



MA SAISON 2024/2025



LES DATES « clés » DE LA SAISON SPORTIVE

08/09/2024 : Test physique / AG JAD U15 et U17

14 et 15/09/2024 : Reprise championnat (U15 – U17 – U20)

Trêve hivernale (possible match en retard, coupe de groupement)

Stage de mi-saison : 18/01/2025 (JAD U17) et 19/01/2025 (JAD U15)

Fin de saison : JUIN (tournois, coupes...)



MON COMPTE MY FFF





BIENVENUE
CHRISTOPHE !

MENU

- ✓ Consultations des désignations
- ✓ Saisie des indisponibilités
- ✓ Rapports d'observation
- ✓ Rapports d'arbitrage
- ✓ Documents utiles (contacts...)

RETOUR À FFF.FR

MON COMPTE FFF

SAISON EN COURS

ACCÈS SPÉCIFIQUES

- > Historique de mes rapports Arbitre
- > Historique de mes rapports Observateur

INDISPO.

SAISON EN COURS

Indisponibilité du 26/10/17 au 29/10/17

Indisponibilité du 26/10/17 au 29/10/17

Indisponibilité du 09/09/17 au 10/09/17

Indisponibilité du 09/09/17 au 10/09/17

17/08/17 08:29

17/08/17 08:29

17/08/17 08:28

17/08/17 08:28

DOCUMENTS DISTRICT

DOCUMENTS DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

- Rapport Délégué
- Rapport Délégué - Observation Surprise
- Rapport Délégué - Complémentaire
- Rapport d'Arbitre
- Fiche d'Indisponibilité
- Fiche de Remboursement arbitre seniors Excellence saison 2016-2017
- Vos Contacts
- Fiche de Remboursement arbitre seniors Promotion d'Excellence saison 2016-2017
- Fiche de Remboursement arbitre U19 Excellence saison 2016-2017
- Dossier Médical Arbitres
- Liste des membres CDA
- Barèmes indemnités arbitres 2017/2018

BOUTIQUE.FFF.FR



MES DESIGNATIONS



ECHEANCIER

J – 15 : Lancement des désignations automatique
(il devient impossible de saisir une indisponibilité)

J – 5 : Traitement des indisponibilités tardives

Vendredi à compter de 18h : La désignation de mon match est définitive



CONSULTATION

Mes désignations paraissent sur My FFF au plus tôt 10 jours avant la rencontre

Mes désignations sont modifiables jusqu'au vendredi soir 18H00 avant la ou les rencontres du week-end. « Possibilité de doubler en U15 »

Dans le cas de modifications après cette heure, les arbitres sont contactés directement par le désignateur (mail ou téléphone)



MES INDISPONIBILITES



RAPPELS

La CDA rappelle que les indisponibilités **doivent être renseignées sur son espace personnel « myfff.fr »**

Seules, les indisponibilités tardives quand elles ne peuvent pas être saisies sur le site (inférieures à 4 semaines) doivent être envoyées au secrétariat du District avec copie à :

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

dlr.designationsu17@gmail.com

dlr.designationsu15@gmail.com

Bien entendu, l'arbitre doit envoyer les justificatifs correspondants



MES INDISPONIBILITES TARDIVES



RAPPELS

Toute indisponibilité tardive **sans justificatif** entraîne :

- 1) Un malus au classement dans la rubrique « administratif »
- 2) Une impossibilité de désignation/promotion sur les matchs à enjeux
- 3) En cas de persistance, une convocation devant la CDA





LE P.V. DE LA C.D.A.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE
Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Présents : Président : Laurent CHABAUD
Membres : Amadeu DO REGO
CTDA : Jean Claude LEFRANC

➔ **INFORMATIONS PRATIQUES**

➔ **Indisponibilités début saison 2024/2025**

Les indisponibilités ne pourront plus être saisies à partir du 1er juillet et jusqu'à la validation complète de votre dossier médical et de votre licence. Il est donc conseillé de saisir avant le 30 juin sur votre Portail Des Officiels vos indisponibilités connues pour juillet, août et septembre.

➔ **COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS**

Courriers des arbitres et observateurs :

Mikail AKBULUT : Demande transmise à M. CHABAUD et M. LEFRANC
Anthony BARRIL : Nouvelles coordonnées prises en compte
Vivior CARBOU : Courrier transmis à M. CHABAUD
Mohamed MABROUK : Demande transmise à la Commission Statut de l'Arbitrage

Courriers des clubs : SUD AZERGUES FOOT : Demande traitée par M. DO REGO

➔ **AGENDA**

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2024 : Assemblée Générale des Jeunes Arbitres JAD U15 et U17 de 8h30 à 17h30 - siège DLR

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 : Assemblée Générale des Arbitres Séniors et U20 de 8h30 à 18h30 – PUSIGNAN (69)

➔ **RECRUTEMENT ARBITRES**

Formation initiale des arbitres : Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site de la LAURAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formationen-initiales-arbitres>

➔ **INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE**

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations, payez toujours le réflexe : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>

Services de proximité offerts à nos adhérents : Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au 06.15.34.70.50 ou **Sahbi CHEKIR** au 06.73.67.11.85
Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter : Web : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>

LES RUBRIQUES

- ✓ Parution des informations importantes
- ✓ Les coordonnées de la CDA
- ✓ Communication officielle de la CDA

Le PV de la CDA doit être consulté chaque semaine (3 à 5 minutes max de lecture)



NOTRE COLLABORATION



CONTACT

Pour toutes les questions relatives aux désignations, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

DLR.Designationsu17@gmail.com

DLR.Designationsu15@gmail.com



URGENCE

En cas d'urgence ou à partir du vendredi soir après 18h :

- Safa OZDEMIR - 07.83.59.99.97 (catégorie U17)
- Guillaume CIMIER - 06.65.31.37.64 (catégorie U15)
- Armand KAYADJANIAN - 07.81.27.83.82 (responsable secteur JAD)

L'envoi d'un mail reste **OBLIGATOIRE** pour confirmer votre demande (archivage)



URGENCE

Difficultés connues à partir de vendredi soir 18h : Appel au désignateur ou à un des membres de la Commission avec toujours une confirmation mail.

Une «permanence arbitre» disponible sur le site du district vous répondra.

Nota : Ne pas contacter Roland VIALLET – CTDA pour un problème de désignation



Match du 18/9 15h Vénissieux M 2contre FC Bord de Saone



dhr.designationsU15@gmail.com

Match du 18/9 15h Vénissieux M 2contre FC Bord de Saone

NOM : BOULON
PRENOM : Christophe
TEL : 0687168924
LICENCE : 2519416155

Match du 18 Septembre à 15h
Vénissieux M 2 contre FC Bord de Saone

Bonjour Christophe,

Suite à mon appel, je te confirme que je ne pourrais pas me rendre à mon match à 15h sur le terrain de Vénissieux , car bla bla bla.....

Merci de modifier ma désignation en conséquence
Cordialement
Christophe Boulon|

Sans Serif



Envoyer



Enregistré





QUESTIONS DIVERSES



RECOMPENSES ARBITRES





- Remise des médailles

- Trophées arbitres majors

- Remise des écussons

LES ARBITRES MAJORS

Céline CELIK – JAD U17

Bilell LESSIG – JAD U15





**Remise des
écussons
aux nouveaux
jeunes arbitres**



FINALE

SAMEDI 25 MAI 2024



DROIT AU BUT

Dorian BOVOLÈNTA

Arbitre central



PARTENAIRE MAJEUR

STADE PIERRE MAUROY - VILLENEUVE-D'ASCQ





QUESTIONS DIVERSES



**BON APPETIT
A TOUTES
ET A TOUS**



CLOTURE DE L'A.G.

Bonne saison sportive à toutes et à tous

